

Accueil

Articles

Rentrée scolaire 2021 – 2022 : les nouveautés !

Actualité, éducation, enfant, famille, jeune : Rentrée scolaire 2021 – 2022 : les nouveautés !

Publié le 01/09/2021

À retenir

2 525 enfants Béglais font leur rentrée scolaire le 2 septembre, au sein des 7 écoles maternelles et 6 écoles élémentaires publiques de la ville. Par ailleurs, 277 élèves sont accueillis dans les écoles privées de la commune.

Cette nouvelle rentrée scolaire se fait dans le **respect des règles sanitaires** mises en œuvre dans le contexte de la Covid-19. La Ville applique en effet le protocole établi par l'Éducation Nationale.

Une large réflexion est menée sur le bien-être des enfants dans les différents temps de vie (école, activités, famille). Pour satisfaire les besoins des familles, de **nouvelles modalités de réservations des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)** sont instaurées à la rentrée. Elles permettent une meilleure visibilité pour les familles ainsi qu'une optimisation des capacités d'accueils des structures. Une **consultation** s'engagera également auprès des parents, **autour de la question des rythmes scolaires et de la journée de l'enfant**.

Soucieuse d'améliorer les conditions d'apprentissage et le confort des élèves et des enseignants, la municipalité a réalisé **4 686 429 € d'investissements** en 2021. Ils permettent, notamment, de réaliser des travaux dans les établissements scolaires, d'inscrire la restauration scolaire dans une dynamique de responsabilité environnementale ou encore d'accompagner les enfants pendant les temps péri et extra-scolaires.

Par ailleurs, la Ville travaille à un projet de **végétalisation des cours d'écoles**, afin de proposer une démarche de transformation de ces équipements pour faire face aux défis climatiques. Un diagnostic partagé sur l'ensemble des écoles permettra d'établir des priorités d'aménagement pour les prochaines années. Enfin, Bègles **consacre encore cette année un effort significatif en matière d'encadrement et de réussite éducatifs**. Cette année, la Ville met en place le Plan de Réussite Educative pour les enfants en maternelle, avec notamment des ateliers autour des contes, à destination des grandes sections pour des élèves allophones.

Chiffres clés

- **993** inscrits en maternelle : soit 13 enfants de moins par rapport à 2020 (chiffres au 13/08/2021)
- **1 532** inscrits en élémentaire : soit 35 enfants de moins par rapport à 2020 (chiffres au 13/08/2021)
- **39** classes en maternelle
- **76** classes en élémentaire dont 25 classes de CP/CE1 dédoublées
- **1 737** élèves (68,8 %) inscrits à la cantine scolaire (chiffres au 13/08/2021)
- **7,51 €**, c'est le coût de revient pour la Ville d'un repas à la cantine produit/livré/servi (coût de production en baisse) -> 0,76 € à 5,88 €, c'est le prix payé par les familles, en 21 tranches suivant leur quotient familial
- **58,43 €**, c'est le prix de revient pour la Ville d'une journée en centre de loisirs -> 1,96€ à 20,88€, c'est le prix payé par les familles selon leur quotient familial
- **193** agents municipaux sont affectés sur le temps scolaire et périscolaire dans les écoles maternelles et élémentaires (Atsem, éducateurs sportifs, agents techniques et animateurs), soit près d'1/5 des effectifs municipaux
- **610 500 €** de travaux courants réalisés cet été

L'ouverture d'une classe occitane

Les élèves de la maternelle La Ferrade ont suivi un **enseignement de l'Occitan** de la Petite à la Grande section. 27 enfants ont bénéficié de ce dispositif de l'Education Nationale. Pour leur permettre de poursuivre cet enseignement, une classe de **CP Occitan** ouvre à la rentrée, à l'école élémentaire Langevin. 6 élèves sont inscrits pour la rentrée. Ce dispositif est ouvert aux enfants du secteur de ces écoles (les dérogations ne sont pas possibles).

La révision des modalités de réservation aux centres de loisirs

Depuis plusieurs années, le système de réservation mis en place pour les centres de loisirs municipaux, du mercredi après-midi et des vacances, a montré ses limites. Adopté en conseil municipal le 6 juillet dernier, le nouveau règlement de réservation en centres de loisirs est mis en place au 1^{er} septembre. Il a pour objectifs de faciliter l'inscription des enfants et de proposer une offre d'accueil adaptée aux besoins des parents. Une attention particulière a été portée sur les demandes provenant des familles monoparentales, et habitants les secteurs politique de la ville. 3 formules sont désormais proposées : **accueil régulier tous les mercredis, accueil régulier tournant, accueil occasionnel**. Autre nouveauté : les enfants restent dans leur école et ne sont plus regroupés par sites. Ainsi, la Ville ouvre **un ALSH les mercredis, sur les 13 écoles** publiques de la commune.

Des pré-réservations pour les mercredis ont été possibles dès le mois de juin et seront possibles pour les vacances sur Internet.

D'autre part, en vue de simplifier les démarches administratives et d'être au plus près des besoins des familles, les modalités d'**accueil des enfants de moins de trois ans** ont été assouplies. À compter de cette rentrée scolaire, les enfants de Petite Section seront accueillis, dans les accueils périscolaires des écoles et le centre de loisirs, sans devoir attendre leur 3 ans.

Ce nouveau système de réservation pourra évoluer en fonction des retours des usagers. Un comité de suivi avec des parents d'élèves évaluera ces nouvelles modalités.

l'aménagement et la végétalisation des cours d'écoles

La Ville travaille à un projet de végétalisation des cours d'écoles, qui a pour objectif de proposer une démarche de transformation de ces équipements visant à **faire face aux défis climatiques**. Cette réflexion sur le réaménagement des cours d'écoles relève à la fois d'une démarche environnementale mais aussi d'une **démarche sociale et pédagogique**. Des cours rénovées pourraient ainsi proposer des espaces plus naturels, davantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements plus ludiques et adaptés aux besoins des enfants, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace. Elles pourraient aussi contribuer à une plus grande mixité des usages entre les plus grands et les plus petits, entre les filles et les garçons.

Un diagnostic partagé sur l'ensemble des écoles permettra d'établir des priorités d'aménagement pour les prochaines années. Un travail est déjà engagé par l'école Marcel Sembat, avec l'ambition de concrétiser ces réalisations en 2022. Par ailleurs, la collaboration avec un bureau d'études devrait aboutir à une réalisation d'aménagements au cours de l'année 2022, à l'école Paul Langevin.

L'accompagnement éducatif

Le Programme de Réussite Éducative développe 3 axes à la rentrée 2021 :

Cette année, des **ateliers sociolinguistiques** autour du livre et du récit seront mis en place auprès des collégiens, des élémentaires des écoles Joliot Curie, Marcel Sembat, et Ferdinand Buisson, et des grandes sections maternelles. Dispensé à un public allophone, mais pas seulement, ils visent à sensibiliser les élèves à la langue, à l'expression orale, au récit et à l'imaginaire.

De plus, le PRE soutient l'**adhésion aux structures sportives et associatives de proximité** et envisage une aide pour les familles domiciliées en quartiers prioritaires. Un travail partenarial est par ailleurs mené avec certains acteurs (Dojo Béglais, Cabinet du Docteur Larsène...).

Enfin, le PRE poursuit cette année ses actions telle que la lutte contre la fracture numérique ou encore l'accompagnement éducatif individuel.

La valorisation des biodéchets

La Cuisine Centrale fournit environ 2 500 repas par jour qui sont vecteurs de déchets. En effet, en restauration collective, on estime qu'environ 167 grammes sont jetés par repas et par personne : 95 grammes en moyenne à Bègles en 2019 et moins de 80 grammes depuis septembre 2021. Pour un restaurant d'école primaire d'environ 200 élèves, le gaspillage représente en moyenne sur une année, 3,4 tonnes de déchets soit l'équivalent de 13 800 repas gaspillés pour un coût moyen de 20 000 euros par an.

Bègles se positionne en commune pionnière en matière de **lutte contre le gaspillage alimentaire** depuis plusieurs années. Un diagnostic réalisé sur la chaîne de production a déjà permis de réduire ce gaspillage en rééquilibrant par exemple le poids des plateaux par convives. Dès 2017, des **tables de tri** ont été installées dans les écoles élémentaires. En 2018, ces tables ont été déployées dans les écoles maternelles et au restaurant du personnel. La Cuisine Centrale s'appuie sur les relevés de poids des déchets transmis quotidiennement par les équipes de terrain pour produire au plus juste, réduire le gaspillage à la source et générer des économies pour la collectivité. La mise en place des tables de tri et les pesées dans les écoles permettent d'optimiser significativement la fabrication des repas mais aussi de collecter séparément les biodéchets dans l'optique de les valoriser.

La généralisation de la collecte et de la valorisation des biodéchets d'ici 2023 est prévu par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. La Ville anticipe cette réglementation en travaillant avec une structure spécialisée en charge de collecter et traiter les biodéchets issus des cantines des 13 écoles. La matière organique est désormais valorisée en compostage ou méthanisation sur Cestas, et non plus incinérée avec les ordures ménagères.

Les principaux travaux réalisés cet été

Chaque été, la Ville prévoit un budget d'investissement dédié à diverses opérations dans les établissements scolaires pour maintenir un haut niveau de qualité de vie pour ses élèves et les enseignants. Le montant prévisionnel des travaux réalisés en 2021 s'élève à **610 500 €** : 278 500 € pour les écoles maternelles et 332 000 € pour les écoles élémentaires. Parmi ces travaux :

École maternelle Buisson : réfection de la toiture

Des travaux ont été réalisés sur la toiture de l'ancien bâtiment, qui regroupe toute la partie administrative de l'école (scolaire et périscolaire), sur une surface de 152 m². La réfection a également concerné l'aile qui donne sur la rue Jean Philippe Rameau, abritant 5 des 6 classes de l'école, sur une surface de 473 m². Ces travaux représentent un montant de 130 000 €.

École maternelle La Ferrade : réaménagement des sanitaires

Le grand sanitaire de La Ferrade va être rénové, avec deux objectifs : augmenter la capacité d'accueil et travailler sur l'intimité des enfants. Actuellement, les cuvettes des sanitaires sont toutes en vis-à-vis sur les contours de la pièce. Le projet est de positionner les points de lavage des mains au centre de la pièce, pour créer une séparation visuelle entre les blocs des enfants. Ce repositionnement permet d'installer des cuvettes supplémentaires, afin d'accélérer le passage aux sanitaires des groupes d'enfants. Le montant prévisionnel est de 60 000 €.

École élémentaire Langevin : installation d'un ascenseur

Un ascenseur va être installé à l'école Langevin, pour permettre l'accès aux salles de classe de l'étage et à la bibliothèque. La livraison de l'équipement est prévue pour le mois d'octobre. Le coût de réalisation est de 106 000 €.

L'accessibilité dans les écoles

De manière générale, l'intégralité des écoles a été mise à niveau pour la **prise en compte des normes PMR** (Personnes à Mobilité Réduite). Une commission communale a validé les travaux réalisés : Par ailleurs, un nouveau **référént Handicap** sera recruté cet automne, pour permettre une meilleure inclusion des enfants porteur de handicap à l'école.

Un plan abris vélos

168 places de stationnement vélo sont disponibles sur l'ensemble des 13 écoles de la ville. Sur certaines écoles, ces équipements ont créé un engouement qui nécessite aujourd'hui l'augmentation de la capacité. Pour l'année 2021, la Ville va implanter de nouveaux abris vélos ou des arceaux, pour les écoles de Gambetta (6 places), Joliot Curie (24 places), Buisson élémentaire (12 places) et Vaillant Couturier (8 places). Le budget prévisionnel est de 60 000 €.

Une consultation locale autour des rythmes scolaires

La Ville lance une **consultation des parents d'élèves** sur la question des rythmes scolaires et la journée de l'enfant. L'objectif est de garantir le bien-être des plus jeunes dans tous les moments de la journée, tout en assurant l'équité de tous les enfants de la commune.

La consultation aura lieu sous forme d'un **vote, par les deux parents**. Elle sera organisée dans les écoles, en utilisant les urnes des élections et se déroulera du 8 au 19 novembre. Les résultats du vote seront connus fin novembre et permettront d'entamer la rédaction d'un nouveau Projet Educatif de Territoire.

En amont de la consultation, un **temps d'échange** est prévu via un Facebook live mercredi 6 octobre à 18h30. Les habitants pourront poser leurs questions sur les enjeux de la consultation au maire ainsi qu'aux élus.

Enfin, si la situation sanitaire le permet, une soirée d'échanges sous la forme d'ateliers réunissant les différents acteurs (enseignants, parents, élus, associations...), permettra d'aborder différents sujets en lien avec les rythmes scolaires et leurs enjeux.

Informations du site

Mairie de Bègles

Horaires : Lundi de 13h00 à 18h30 et du mardi au vendredi de 8h30 à 17h00

Adresse : 77, rue Calixte Camelle – 33130 Bègles

Tél. : 05 56 49 88 88